

**COMPTE RENDU REUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 7 septembre 2020**

**Présents** : Lionella GALLARD, Philippe TESSIER, Jean-Claude CHADENAS, Alain GUILLOT, François CAZIN, Thérèse DAZIN, Catherine DESOUCHES-GRANGEON, Charles-Antoine de VIBRAYE, Fabrice GOUNY, Jacqueline VACELET, Yves Michel GIL, Marthe VIVANT, Fatima TOMMASI et Francine CLEMENT

**Excusés** : Laurent CHERRIER, qui donne pouvoir à Madame Le Maire

**Ordre du Jour** :

- 1) **Création d'une voie douce aux abords de l'ancienne route départementale dénommée Route de Romorantin** : résultat appel d'offres.
- 2) **Constitution d'une commission pour la création de l'éco-quartier dans le secteur sud-est « La Puce ».**
- 3) **Commission de contrôle des listes électorales : désignation de membres titulaires et suppléants au titre du :**
  - Conseil municipal.
  - Délégué de l'administration
  - Délégué auprès du tribunal judiciaire.
- 4) **Commission Appel Offres.**
- 5) **Délégation du conseil municipal au maire.**
- 6) **Agglopolys : convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.**
- 7) **Agglopolys : prolongation de la convention de mise à disposition des personnels techniques communaux.**
- 8) **Convention partenariat avec l'Association Territoires, Solidaires d'Avenir, dans le cadre du programme « 1000 Mercis »**
- 9) **Circuit d'Artagnan** : inscription de l'itinéraire équestre au PDESI et convention entre la commune et le département pour l'entretien et la surveillance des chemins relevant de la propriété communale.
- 10) **Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2020** : bilan.
- 11) **Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2021**: demandes de subventions :
  - Mécénat privé.
  - Conseil Départemental.
  - Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.
- 12) **Festival des Arts de la Rue « Echo du Caquetoire » 2021 : PACT** (Projets Artistiques et Culturels de Territoires).
- 13) **Affaires diverses.**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et fait le rappel des décisions du précédent conseil municipal. Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 3 nouveaux sujets :

- Constitution de la commission intercommunale des impôts indirects
- Location de la salle des fêtes
- Adhésion à l'association des communes viticoles l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin).

Le conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter ces 3 sujets à l'ordre du jour.

1°) Voie douce route de Romorantin : c'est l'entreprise Colas qui a été retenue pour les travaux qui commenceront le 28 septembre prochain et pour une durée de 4 mois. Le montant de ces travaux s'élève à 255 477.30 €HT et sont financés à 80 % par des subventions. Les riverains ont été informés et ceux qui le souhaitent peuvent avoir une entrée goudronnée à l'entrée de leur portail, à leur charge, en demandant à l'entreprise Colas. Il y aura une circulation alternée, les services de transports scolaires, des ordures ménagères et la poste seront maintenus. Le sous-traitant est SERVA TP, les deux entreprises vont démarrer les travaux en même temps, l'un du pont de Beignon à la rue de l'Argonne et l'autre de la rue de l'Argonne à la maison médicale. L'enrobé sera terminé avant le 15 novembre pour des raisons climatiques. Pour ces travaux nous devons faire appel à un coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Nous avons reçu 2 devis l'un de l'APAVE pour un montant de 2 320.00 € HT et l'autre d'AB coordination pour un 1 015.00 € HT Le conseil municipal décide de choisir l'entreprise AB Coordination.

2°) Eco-quartier : Thérèse Dazin et Alain Guillot sont les référents auprès du CAUE. Une commission est créée pour ce projet, Philippe Tessier, Fabrice Gouny, Jean-Claude Chadenas, Michel GIL, Laurent Cherrier se proposent en complément de Thérèse Dazin et Alain Guillot.

3°) Commission de contrôle des listes électorales, nous reconduisons pour 3 ans :

- Conseil municipal : Titulaire : Charles-Antoine De Vibraye, suppléant : François Cazin
- Délégués de l'administration : titulaire : Jean Descombes, suppléante : Danielle Hermelin
- Délégués auprès du Tribunal : titulaire : Violette Rousvoal, suppléante : Isabelle Cazin

4°) Commission d'appel d'offres : pour être conforme avec la légalité nous devons nommer 3 titulaires et 3 suppléants et lors de notre conseil municipal d'installation en mai, nous avons nommés 3 titulaires et 4 suppléants, Jean-Claude Chadenas se désiste. Il nous reste donc, titulaires : Philippe Tessier, Thérèse Dazin, Michel Gil, suppléants : Alain Guillot, François Cazin et Francine Clément.

5°) délégation du conseil municipal au Maire : sur certaines délégations données à Madame le Maire, il y a un manque de précisions notamment sur ce qui concerne les délégations en matière d'urbanisme, de l'action en justice, du droit de préemption, des subventions. Le conseil municipal décide d'apporter les modifications nécessaires pour que ces délégations données à Madame le Maire soient conformes.

- En ce qui concerne la commission des impôts directs, la Direction Générale des Finances Publiques a choisi l'ensemble du Conseil Municipal pour siéger à la commission. Aujourd'hui il s'agit de désigner une personne pour la commission intercommunale des impôts directs : Thérèse Dazin se propose. Le conseil municipal à l'unanimité désigne Thérèse Dazin pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.
- En ce qui concerne la location de la salle des fêtes, nous avons reçu de nouvelles instructions. Nous sommes autorisés à louer la salle des fêtes avec un protocole sanitaire affiché sans engager la responsabilité de la commune, c'est le loueur qui est responsable en cas de covid. Par contre nous ne sommes pas certains que les mesures sanitaires soient respectées, dans ces conditions le conseil municipal à l'unanimité va modifier le règlement intérieur de location de la salle des fêtes en réduisant à 50 % l'effectif des occupants et en appliquant systématiquement le forfait ménage de 150 € .

6°) La compétence de la gestion des eaux pluviales appartient à l'Agglo .En conséquence il y a lieu de rédiger une convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et urbaines. En effet, l'entretien des canalisations est effectué par le personnel technique communal et nous serons donc indemnisés pour ces travaux. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la signature de cette convention

7°) Il existe également une convention avec Agglopolys pour l'entretien des routes communautaires effectué par le personnel technique communal. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la prolongation de la convention pour une année.

8°) Dans le cadre du programme « mille mercis » la commune avait informé les propriétaires de gîtes sur la commune de la possibilité de prêter gracieusement leur gîte pour le personnel soignant qui avait travaillé durant la période de la covid-19. Deux personnes se sont proposées et vont accueillir ce personnel soignant. Il faut maintenant signer une convention de partenariat avec l'association « Territoires, Solidaires d'Avenir »qui traduit une reconnaissance envers la commune. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la signature de cette convention de partenariat.

9°) Circuit Dartagnan. Marthe Vivant nous a procuré un tracé de ce parcours qui est tout à fait carrossable contrairement à ce qui nous avait été dit auparavant. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'inscription de ce circuit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et pour la convention entre le département et la commune pour l'entretien et la surveillance des chemins relevant de la propriété communale. Nous remercions Marthe pour le travail effectué.

10°) Madame le Maire nous donne le bilan du festival des arts de la rue « Echo du Caquetoire » qui s'est déroulé dans de bonnes conditions compte tenu du protocole sanitaire et de la canicule. Le bilan de ce 13<sup>ème</sup> festival s'élève en dépenses et recettes à 19 973.21 €

11°) Pour la 14<sup>ème</sup> édition de « l'Echo du Caquetoire » dans le cadre du festival des Arts de la Rue, Madame Le Maire souhaite que le festival se déroule dans les mêmes conditions que cette année, c'est-à-dire sur deux jours et peut-être avec le même protocole sanitaire. Elle nous présente un budget prévisionnel à 23 650.00 € en dépenses et recettes. En terme de spectacle Madame le Maire a privilégié les artistes dont le spectacle a été annulé pour l'édition 2019 du festival . Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour un 14<sup>ème</sup> festival et charge Madame le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès de mécénat privé, du conseil départemental et du syndicat mixte du pays des châteaux.

12°) toujours dans le cadre du festival des arts de la rue, le conseil municipal à l'unanimité charge Madame le Maire de signer la convention « Projets Artistiques et Culturels des Territoires (PACT) pour 2021 qui regroupe Jazz in, la fête des vendanges et l'echo du caquetoire

13)Madame le Maire nous informe que l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) souhaite que la commune adhère en tant que commune rurale et viticole dans le but de valoriser et défendre les territoires viticoles. Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants, pour Cheverny elle s'élève à 80 €. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette adhésion.

14°) Affaires diverses

- Chemin du breuil : Monsieur Hallais et M. Durand habitants ce chemin avaient sollicité Madame Gallard afin d'installer une zone 30, une piste cyclable, un ralentisseur et un sens unique. Il n'est pas possible de donner un avis favorable à sa demande puisque nous ne

sommes pas situés en agglomération de commune et qu'il n'est pas souhaitable de passer cette voie en sens unique.

- Relevé de l'eau de l'ARS : un relevé d'eau prélevé au robinet du cimetière a inscrit dans ses conclusions « eau conforme », nous verrons au prochain relevé ce qu'il en ait puisque dans le précédent, il était indiqué « eau non conforme en raison de la présence de pesticides » !.
- Nous avons reçu un courrier du Trésorier nous informant que l'attribution d'une indemnité par les communes n'existait plus.
- La commission concernant la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse à Cheverny en 2019, se réunit demain. Si nous obtenons un refus nous reconstituerons un dossier pour 2020.
- Le préfet nous a fait parvenir un relevé hydraulique qui fait apparaître que Cheverny fait toujours l'objet d'un arrêté sécheresse qui engendre des restrictions d'eau.
- François Cazin nous informe qu'il y a une incompréhension dans l'enfouissement des réseaux chemin des bisollières, il était prévu d'effectuer les travaux que sur la moitié du chemin, or, les ouvriers qui ont commencé le travail aujourd'hui lui on dit qu'ils effectuaient la tranchée sur le chemin en totalité. Madame Le Maire va se rendre sur place pour voir ce qu'il en est.
- Philippe Tessier a assuré le suivi des travaux de voirie rue des galochères, chemin du breuil, rue colin et une partie de la rue des ruaux. Madame le Maire informe que des travaux ont été effectués par le conseil départemental route de Fougères. En effet il avait constaté que le fossé de droite était toujours saturé par rapport au fossé de gauche. Un aqueduc traversant la route a donc été effectué sous la chaussée.

Madame le Maire déclare la séance close.

La parole est donnée au public

Une habitante de la route de Fougères, au nom de tous les riverains, remercie la commune et le conseil départemental d'avoir effectué les travaux sur « leur » route.

-----